LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

CONTEXTE

Plan de réorganisation de l'arbitrage voté à l'AG fédérale de Nancy

- Construction sur 2 entités indissociables : **le Club et le Territoire**
- Nouvelle organisation (CTA)
  - **mutualisation des moyens humains et financiers**
  - **création de secteurs et bassins de vie** déployés au plus proche du club
- Secteurs d'activités au regard spécificité géographique en AURA
- Service aux clubs
- Une équipe de salariés et bénévoles

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

POINTS DE VIGILANCE

- **Importance des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des travaux**
  - Le manque de salariés dédiés à l'arbitrage – conventionnement
  - Validation et identification des animateurs – formateurs
  - Intégration des équipes arbitrage Comité

- **La taille et la disparité du territoire**
  - Souci d'harmonisation à l'échelle du territoire (outils, régime indemnitaire,…)
  - Maîtrise et contrainte budgétaire

- **Urgence de la mise en place des formations**

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

DEVELOPPEMENT ECOLE D'ARBITRAGE

En lien avec l'ITFE :

- **Calendrier de formation à établir**
  - Échéance saison 2018-2019, reconnaissance EA clubs nationaux (priorité) et régionaux
  - Permettre l'accès aux formations sur l'ensemble du territoire
- **Validation des intervenants EA,** animateur et accompagnateur
  - Soit par Validation de l'Expérience (dossier en cours d'établissement)
  - Soit par validation après formation

En lien avec les secteurs (Comités) :

- **Suivi de l'activité des EA**
  - Pérennisations des EA existantes
  - Accompagnement à la création d'EA ou/et de regroupement d'EA
- **Fonctionnement en bassin de vie**
  - Aide à l'animation
  - Aide à la mutualisation

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

SOCLE STRUCTURANT D'UNE ECOLE D'ARBITRAGE

Club de niveau départemental

- **Un accompagnateur,** formation des JAJ de club et de territoire, en fonction du niveau en relation avec la CTA, le secteur
- **Un nombre déterminé de JAJ** qui contribuent à la CMCD AURA
- **Et un nombre déterminé de JA** qui contribuent à la CMCD du comité

Club de niveau régional

- **Un animateur ,** organisation de la structure
- **Deux accompagnateurs,** formation des JAJ de club et de territoire
- **Un nombre déterminé de JAJ** qui contribuent à une CMCD AURA
- **Un Juge Superviseur, formation de JA de territoire qui contribue à la CMCD AURA ,** pour les clubs évoluant en PNM et N3F

Club de niveau national

- **Un animateur,** organisation de la structure
- **Deux accompagnateurs,** formation des JAJ de club et de territoire
- **Un juge superviseur** , formation de JA de territoire
- **Un nombre déterminé de JAJ** qui contribuent à la CMCD AURA

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

LIENS CTA - SECTEURS -COMITES

Objectif : tendre vers une harmonisation territoriale à moyen terme

- Recensement et reconnaissance des ressources des Comités
- Intégration dans un fonctionnement CTA
- Prise en compte des particularités – adaptation progressive aux pratiques territoriales définies en concertation

Stratégie :

- Saison 2017-2018 : intégration des ressources Comités sans modification des pratiques – favoriser la mutualisation – conservation d'un référent arbitrage par Comité (1 comité – 1 secteur)
- Saison 2018-2019 : mode de désignations harmonisé – début harmonisation des pratiques notamment concernant les formations – réduction du nombre de référent arbitrage (1 par secteur uniquement) – adaptation du réseau
- Saison 2019-2020 : harmonisation totale

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

REFERENT SECTEUR

Objectif : conserver la proximité départementale dans le projet territorial

- Assurer le lien entre les clubs de sa zone géographique, le Comité et la CTA
- Favoriser et développer le réseau de proximité
- Faciliter la mutualisation interclubs
- Encourager et valoriser les actions de sensibilisation des clubs à l'arbitrage
- Organiser les ressources de son secteur pour répondre aux objectifs

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

ORGANIGRAMME

Président CTA
Thierry Schutters

Responsable Pole JA
Pascal Lesage

Responsable JA T1
Stéphane Vaujany
Responsable JA T2
Denys Castillon
Resp. Coordinateur JA T3
???
Responsable désignations
Thierry Schutters
Responsable JS
Romain Dureau

Responsable Pole JAJ
Arnaud Richin

Responsable JAJ T1
J-François Bergoend
Responsable JAJ T2
Amor Hadjab
Resp. Coordinateur JAJ T3
Eddy De Langhe
Resp. désignations
???
Resp. accompagnateur
Laurent Vaujany

Resp. Pole formation
Eric Courtois

Coordinateur formation JA
???
Coordinateur formation JAJ
Laurent Pfeiffer
Resp formation JS
Serge Alleyron-Biron
Resp formation EA
???
Coordinateur formations CTA
Boris Thiebaut

Référents Secteurs

Jean-Baptiste Butet
03 ?
Arnaud Albisson
Claude Mariusse
Yann Oroy
Pascal Querol
Christian Eymard
Philippe Regnier
Yves Montangerand
Guy Ginolin
74 ???

Responsable Ecole Arbitrage
Arnaud Albisson

Trésorier
Eric Courtois

Secrétariat
1 ETP

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

MISSIONS ET PREROGATIVES

Formations rénovées pour une meilleure reconnaissance

- formation de formateurs de formateurs en lien avec l'IFFE, l'ITFE et l'ETR
- formation des cadres (intervenants sur les formations CTA, entraîneur, dirigeant, arbitres, …)
- formation des stagiaires (accompagnateurs, JS, animateurs, JA, JAJ, OT)
- Constitution d'une équipe pédagogique et développement sur 3 ans

Mise en place progressive de formations en alternance

- 2017-2018 :
  - ✓ Animateur et Accompagnateur Ecole d'Arbitrage – Juge Superviseur
  - ✓ Préparation des nouvelles formations JA – JAJ – Accompagnateur
- 2018-2019 :
  - ✓ Plan de formation en « régime de croisière » pour les Ecoles d'Arbitrage
  - ✓ Développement des nouvelles offres de formation
- 2019-2020 :
  - ✓ Consolidation de l'ensemble des formations et des équipes
  - ✓ 1ères régulations éventuelles

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

RAPPEL CURSUS JAJ

JAJ club avec années d'âge entre **13 et 14 ans** (arbitrage plateaux de compétitions de -9 ans jusqu'à -11 ans), cette qualification est du ressort du club, celui-ci est dans une dynamique de détection, sensibilisation, brassage et désignation des JAJ.

JAJ Territorial de Niveau 3 avec années d'âge entre **15 et 16 ans** (compétitions -13, -15 de territoire, IC) ; cette qualification est du ressort du territoire (secteur), celui-ci est dans une dynamique de formation, il travaille en étroite collaboration avec le club.

JAJ Territorial de Niveau 2 avec années d'âge entre **17 et 18 ans** (compétitions -16,-17, -18 Reg, IL), cette qualification est du ressort du territoire, il travaille dans une dynamique de renforcement des compétences.

JAJ Territorial de Niveau 1 avec années d'âge entre **19 et 20 ans** (compétitions -18 Nat., IP, championnats régionaux, N3F), cette qualification est du ressort du territoire, il travaille dans une dynamique de renforcement des compétences.

CTA AURA – DESIGNATIONS

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

CHAMPIONNATS JEUNE 2017/2018

Catégories de jeu	M9	M11	M13	M15	M16	M18	M20
COMITE	X	X					
TERRITORIAL			X	X			
AURA			X		X	X	X
NATIONAL						X	

Catégories de jeu	M9	M11	M13	M15	M16	M18
Niveau JAJ	JAC	JAC	T3	T3	T2	
AURA			T3		T2	T2
NATIONAL						T1

Moins de 13 : Gestion secteur // arbitrage JAJ clubs – JAJ T3 // 2ème phase championnat réflexion sur désignation accompagnateur AURA-territorial + challenge sur binômes identifiés // finalités désignations pôle JAJ en lien avec secteur

Moins de 15 : arbitrage clubs / JAJ clubs – JAJ T3 / gestion secteur avec évolution saison suivante désignation secteur sur 2ème phase excellence // arbitrage clubs sur honneur

Moins de 16 : arbitrage AURA / JAJ T2 (18 binômes / journée) / accompagnateurs AURA / gestion AURA

Moins de 18 : 1ère phase arbitrage clubs / JAJ T1-T2 / accompagnateur club-territorial / gestion AURA // 2ème phase, sur excellence, arbitrage AURA / JAJ T1-T2 / accompagnateur AURA / gestion AURA // sur honneur, arbitrage clubs / JAJ T1-T2 + JA T3 / accompagnateur club-territorial / gestion AURA

Moins de 18 CF : arbitrage JAJ T1 / accompagnateurs-juges superviseurs AURA / gestion AURA

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL

CHAMPIONNATS ADULTE

2017-2018

- Désignations effectuées par le pôle désignation adulte, avec un référent désignations pour chaque secteur pour les championnats territoriaux
- Maintien des dispositions particulières pour les secteurs (ex: Comité du Rhône-désignations club)

2018-2019

- Harmonisation avec désignations nominatives sur l'ensemble des championnats du territoire
- Les JA T1 et T2 sont en licence indépendante (besoin de 84 binômes par journée). Les T3 restent attachés à un club

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL

POLE DESIGNATIONS

Pôle désignations JAJ

Gère les désignations AURA des JAJ et accompagnateur AURA et territorial.

Fonctionnement évalué à 3 ou 4 personnes intégrant ou non le responsable pôle JAJ et une personne ressource sur la désignation des accompagnateurs.

Liens avec le responsable pôle JAJ – le responsable de chaque groupe JAJ – le responsable accompagnateur – les correcteurs suivis – le secrétaire arbitrage AURA

Désignations à J-20 / fréquence réunions à programmer (skype – réunion téléphonée – autres)

Pôle désignations JA

Gère l'ensemble des désignations AURA des JA et juges superviseurs AURA et territorial

Fonctionnement intégrant ou non le responsable pôle JA et une personne ressource sur la désignation des juges superviseurs et une personne ressource par secteur

Liens avec le responsable pôle JA – le responsable de chaque groupe JA – le responsable juge superviseur – les correcteurs suivis – le secrétaire arbitrage AURA – référents T3 secteurs

Désignations à J-25 / fréquence réunions à programmer (skype – réunion téléphonée – autres)

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

ELEMENTS DE BASE POUR SON ELABORATION

- Valorisation des membres et intervenants CTA
- Prise en compte dimension territoriale : gestion de l'ensemble de la population arbitrage et de leur formation (liens ITFE – ETR)
- Valorisation et accompagnement des EA
- Révision des formats de formation de nos populations
- Prise en charge de nouveaux outils (video)
- Développement de l'équipe pédagogique

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

REGIME INDEMNITAIRE - JAJ et JA

2 saisons de transition puis proposition indemnitaire pour tendre vers un remboursement coût réel (saison 2019/2020)

	INDEMNITES MATCH	INDEMNITES KM
CHAMPIONNATS TERRITORIAUX Valeurs cible horizon saison 2018-2019		
	32 €	0,35 euro du km
CHAMPIONNAT LIGUE		
PRENATIONAL	40 euros	0,35 euro du km
EXCELLENCE	37 euros	
HONNEUR	34 euros	
Moins de 18 ans	30 euros	
Moins de 16 ans Moins de 15 ans	25 euros	

CTA AURA - BUDGET

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

REGIME INDEMNITAIRE - Accompagnateur et Juge Superviseur

Application sans lissage dès la saison 2017/2018.

Accompagnateur et JS – matchs Ligue et Territoire (Comité):

- indemnité correspondant à évaluation sur match et rapport écrit argumenté, 40 euros
- indemnité de suivi « allégé », 30 euros
- indemnité kilométrique de 35 cts du km sans prise en compte des frais de péage.

CTA AURA – PLAN ACTION

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

Juin 2017
- 1ères actions CTA (regroupement JA)

Août 2017
- 1ères actions de formation : JA – JAJ – JS

Septembre à décembre 2017
- Actions de formation Animateur EA et Accompagnateur (priorité clubs nationaux)
- Poursuite recensement des intervenants et validation

Janvier 2018
- Point d'étape mise en place – régulation

Janvier à juin 2018
- Poursuite des actions de formation

Juillet 2018
- Les JA régionaux (T1 et T2) deviennent indépendants : le projet CCA est décliné en totalité.

Incidence : abandon de la CMCD adulte, application plan EA